

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 8 juin 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7 et 8 juin 2017

2017 DASES 228G : Adhésion de la Ville de Paris au réseau francophone et mondial des Villes Amies des Aînés.

Mmes Dominique VERSINI, rapporteure.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 23 mai 2017 par lequel Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, lui propose l'adhésion de la Ville de Paris au réseau francophone et mondial des Villes Amies des Aînés et le versement de la cotisation correspondante ;

Sur le rapport présenté par Madame Dominique VERSINI, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental est autorisée à faire adhérer la Ville au réseau francophone et mondial des Villes Amies des Aînés, à se faire représenter au sein du réseau, et à verser une cotisation annuelle dont le montant correspond au barème établi par le réseau francophone en fonction du nombre d'habitants de la ville, soit 2200€ au titre de l'année 2017.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 011, nature 6281, rubrique D538 du budget de fonctionnement 2017 du Département de Paris et des années suivantes, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO